

Charte MotiV'Emploi Formations

Toute personne majeure adhérente à l'association MotiV'Emploi Formations s'engage à respecter la Charte de l'Association dont la teneur est développée ci-dessous.

1. But de l'association

MotiV'Emploi Formations est une association à but non lucratif. Elle est constituée de personnes physiques ou morales, de citoyens majeurs. Les membres fondateurs ont mis en place un cadre de travail dont l'objectif est de :

- **Favoriser** l'harmonie par le respect des uns envers les autres en vue d'une meilleure efficacité du groupe.
- **Développer la confiance** afin que chacun des membres puissent s'exprimer, être entendu en toute sécurité pour épanouir ses talents.
- **Soutenir la personnalité de chacun** et éviter les comportements réactifs ou défensifs au profit d'attitudes constructives.
- **Favoriser l'écoute** et les idées du groupe lorsqu'elles sont au service de la mission de l'association.

2. Les valeurs fondatrices

- **La créativité**
- **L'esprit de découverte**
- **L'entraide mutuelle**
- **L'intégrité et la confidentialité**
- **Le respect des données et/ou des informations recueillies**

3. Engagements des membres

Les membres de l'Association s'engagent à :

- **Respecter la confidentialité** par rapport à toute information recueillie sur la vie personnelle des participants-es et de leur famille.
- **Offrir l'accueil et le respect** de l'autre dans sa culture et son identité, l'écoute et le soutien au participant et à toute personne afin qu'il/qu'elle reprenne confiance et acquiert des compétences sociales et professionnelles.
- **Partager ses compétences et ses expériences** personnelles et professionnelles, à participer en fonction de ses compétences aux activités proposées, découvrir d'autres secteurs/métiers.
- **Participer activement aux activités** : réunions, ateliers, visites d'entreprises, travail collectif, alimentation de la base de données sur le tissu économique...
- **Promouvoir des actions en professionnel**, conduire un projet personnel ou collectif si cela s'avère nécessaire, offrir de mettre en relation des membres avec d'autres membres de l'association en poste.
- **Créer des liens et des échanges**, partager ses compétences, des événements sportifs ou artistiques.
- **Respecter les valeurs de « MotiV'Emploi Formations »**

4. Le comité de l'association s'engage à :

- **Prendre en compte** les appréciations des bénéficiaires pour faire évoluer la qualité, les pratiques ou les méthodes.
- **Rendre compte**, aux moyens de tableaux annuels (Assemblées générales), bilans qualitatifs et quantitatifs, d'un suivi de l'action, et ce, conformément aux accords qui auraient été pris.
- **Publier** les résultats obtenus en toute transparence.
- **Inform**er ses partenaires par un rapport d'activités annuel sur le travail effectué, l'évolution et les projets de l'association.
- **Reconnaître** le travail de chacun et favoriser les initiatives individuelles.